

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 25 septembre 2014

Compte-rendu affiché le 3 octobre 2014

art. 16 Code Municipal : **35**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014

en exercice : **35**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

qui ont pris part à la
délibération

34

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. DECUQ, Directeur du service finances

OBJET

8

**AVENANT MARCHÉ
DALKIA**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à M. BAVOZET jusqu'au rapport n° 6), GILLET, GIORDANO, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP,

Membres excusés : MM. AKNIN (pouvoir à Mme LOCTIN), MOUSSA (pouvoir à M. BARRELLON), NOUHÈN (pouvoir à M. MOMIN), COATIVY.

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 26 juin 2008 le conseil municipal a entériné l'attribution du marché visé en objet à la société DALKIA, par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), pour un montant annuel prévisionnel H.T., de 305 669,76 €, réparti comme suit :

PRESTATION	MONTANT annuel estimé en € H.T.
P1: Fourniture d'énergie avec un intéressement	233 192,32 €
P2 : Conduite et entretien courant des équipements de chauffage	44 536,44 €
P3 : Renouvellement des équipements	27 941,00 €
Soit un montant total estimé à	305 669,76 €

Ce marché attribué pour une durée initiale de 5 ans a fait l'objet d'une première prolongation d'une durée supplémentaire d'un an afin de permettre la prise en compte des nouveaux équipements municipaux, notamment le Méridien et la nouvelle piscine municipale, l'échéance du contrat étant reportée au 29 octobre 2014.

Toutefois, le planning prévisionnel de consultation a dû être reconsidéré, eu égard à certains aléas dans le déroulement de ces chantiers.

S'agissant d'une procédure d'appel d'offres, dont les délais de consultation sont plus longs et pour assurer la continuité du service à l'approche de la saison de chauffe, il convient de prolonger les prestations confiées à la société DALKIA arrivant à échéance le 29 octobre 2014, jusqu'au 31 décembre 2014, dans l'attente de la désignation du nouveau prestataire à l'issue de la consultation de renouvellement, en cours.

Pour mémoire, la prise en compte de la dernière année de facturation complète a été enregistrée par le prestataire à 282 947,96 € H.T.

La prise en compte de ce montant porte le montant global du marché sur les 6 années à 1 811 296,76 € H.T., (305 669,76 € H.T., x 5 + 282 947,96 € H.T.).

L'incidence financière induite par la prolongation proposée de 63 jours du 30 octobre au 31 décembre 2014, représente un montant H.T., de 48 837,59 €, calculée comme suit sur la base de 282 947,96 € H.T., (année de référence de facturation complète) :

$(282\,947,96 \text{ € H.T.} / 365 \text{ jours}) \times 63 \text{ jours} = 48\,837,59 \text{ € H.T.}$

S'agissant d'une incidence de + 2,70 % cumulée aux + 18,51 % de la première prolongation, le projet d'avenant représente une évolution de + 21,21 %. La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 prolongeant le marché DALKIA de fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage jusqu'au 31 décembre 2014,
- autoriser Madame le Maire à signer cet avenant avec la société DALKIA, avec date d'effet au 30 octobre 2014,
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions administratives et financières nécessaires pour la mise en place et l'exécution de cet avenant.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 prolongeant le marché DALKIA de fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage jusqu'au 31 décembre 2014,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant avec la société DALKIA, avec date d'effet au 30 octobre 2014,

- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions administratives et financières nécessaires pour la mise en place et l'exécution de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI